

Etats généraux de l'alimentation

Document de propositions

Chantier 2



**Jeunes
Agriculteurs**



Edito de Jérémy Decerle, Président de Jeunes Agriculteurs

Alors que s'ouvre le deuxième chantier des Etats généraux de l'alimentation, consacré aux enjeux sociétaux « une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous », rappelons quelques préalables. Nous, Jeunes Agriculteurs, n'avons pas attendu ce rendez-vous pour se soucier de ces questions. Nous agissons au quotidien, chacun et chacune sur son exploitation, pour assurer aux consommateurs une alimentation de qualité, diversifiée, qui respecte les normes sanitaires et environnementales françaises et européennes.



Chacun à notre échelle, nous sommes engagés dans diverses démarches : amélioration de la qualité de l'eau, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, développement des énergies renouvelables, sans compter le stockage de carbone par les prairies et les actions en faveur de la biodiversité - Jeunes Agriculteurs a d'ailleurs obtenu la reconnaissance Stratégie nationale biodiversité.

Nous sommes dans une logique d'amélioration permanente, et nous continuerons, comme nous l'avons toujours fait, à nous adapter aux demandes des consommateurs et aux défis économiques, sociaux et environnementaux. Mais, rappelons-le : pas à n'importe quel prix, ni dans n'importe quelles conditions.

C'est pourquoi nous abordons ce deuxième chantier de façon ouverte et constructive, mais aussi réaliste. Nous attendons que chaque acteur, avec sa sensibilité, ait cette vision pragmatique pour sortir du dogmatisme et avancer ensemble pour offrir aux consommateurs -dont nous faisons partie- l'alimentation qu'ils méritent.

Jeunes Agriculteurs propose ainsi trois volets de mesures pour :

- promouvoir une alimentation saine, sûre et de qualité, accessible au plus grand nombre,
- promouvoir une alimentation durable,
- assurer l'alimentation de demain en favorisant le renouvellement des générations d'agriculteurs.

I. Promouvoir une alimentation saine, sûre et de qualité, accessible au plus grand nombre

Afin de répondre aux enjeux sanitaires, qualitatifs et d'accessibilité de l'alimentation aux échelles française et internationales, il est nécessaire de reconnaître au préalable la spécificité des produits agricoles et alimentaires, qui ne doivent pas faire l'objet de spéculation à outrance par des opérateurs extérieurs. Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation, lutter contre le gaspillage alimentaire, promouvoir l'accès à une alimentation suffisante et de qualité pour le plus grand nombre ne seront possibles qu'à cette condition.

1

Assurer la sécurité alimentaire¹ et respecter le droit à l'alimentation²

Notre objectif : mettre en place toutes les conditions pour assurer l'accès du plus grand nombre à une alimentation suffisante et de qualité.



L'OMC, les institutions européennes
L'Etat
Les organismes publics sanitaires



Traiter à part les produits agricoles dans les négociations commerciales internationales : ne pas marchander les produits agricoles contre d'autres biens de consommation, au risque notamment de devoir accepter des normes moins exigeantes sur les produits importés.



Ne pas ratifier le Ceta, le Mercosur, ni tout autre traité qui reviendrait à marchander les produits agricoles au détriment de la sécurité sanitaire de l'alimentation.



S'appuyer sur les organismes publics de sécurité sanitaire et leur donner les moyens pour l'évaluation des risques et les contrôles.



Promouvoir les produits français, en élargissant l'obligation de l'étiquetage d'origine des produits laitiers et carnés à l'ensemble des produits agricoles et alimentaires.



Mettre en place, sur le même modèle qu'aux Etats-Unis, des bons alimentaires au bénéfice des personnes démunies et faciliter les dons aux associations.

¹ Selon la FAO, la **sécurité alimentaire** est « une situation caractérisée par le fait que toute la population a en tout temps un accès matériel et socio-économique garanti à des aliments sans danger et nutritifs en quantité suffisante pour couvrir ses besoins physiologiques, répondant à ses préférences alimentaires, lui permettant de mener une vie active et d'être en bonne santé. »

² « Le **droit à l'alimentation** est le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne ».

2

Faciliter l'adoption par le plus grand nombre d'une alimentation favorable à la santé

Notre objectif : renforcer la confiance des consommateurs en leur alimentation et la clarté et la transparence de l'étiquetage nutritionnel.



L'Etat
Les industriels
L'Education nationale
Les agriculteurs



Sensibiliser le consommateur aux produits agricoles et alimentaires : organiser des visites de classe obligatoires dans des exploitations agricoles afin de redonner confiance aux futurs consommateurs.



Ne pas multiplier les logos nutritionnels au risque de perdre le consommateur.



Promouvoir la diversité dans l'alimentation.

3

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Notre objectif : valoriser les actions de lutte contre le gaspillage mises en place et poursuivra la sensibilisation du consommateur.



L'Etat
Les acteurs associatifs et économiques
Les consommateurs



Promouvoir l'action de SOLAAL : Jeunes Agriculteurs est membre fondateur de SOLAAL, association reconnue d'intérêt général dont l'objectif est de faciliter les liens entre les acteurs agricoles et agroalimentaires et les associations d'aide alimentaire. Les agriculteurs bénéficient d'un avoir fiscal pour les dons de fruits et légumes frais, le lait, les céréales et les œufs. Solaal permet notamment de ne pas gaspiller les « invendus ».



Sensibiliser les consommateurs au gaspillage alimentaire : selon l'ADEME, 20kg d'aliments seraient gaspillés par habitant et par an, dont 7 kg de produits encore emballés. Il s'agit essentiellement de gaspillages au niveau de l'aval de la chaîne alimentaire (distribution, RHF, consommation domestique).

Mettre en place des « Pactes alimentaires »

Remettre l'alimentation au cœur des politiques des territoires et des échanges internationaux pour assurer la qualité et la sécurité alimentaire

- **Un échelon national qui définit les orientations en matière d'alimentation** pour assurer la sécurité sanitaire des produits, le respect de l'environnement, l'accès à l'alimentation et la relocalisation de l'agriculture : favoriser les produits qui répondent aux normes de production françaises, favoriser l'approvisionnement régional, recréer le lien entre agriculteurs et citoyens.
 - Engagements entre syndicats représentatifs de la restauration hors domicile (RHD) commerciale et collective, distribution, pouvoirs publics, Régions de France (ARF), Chambres consulaires, interprofessions et consommateurs.
 - Pilotage par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'ARF.
- **Un échelon régional qui définit les politiques alimentaires** afin d'orienter les achats de la restauration et de la distribution vers des produits durables, dont l'origine est tracée, assurant une alimentation saine :
 - gérer la RHD et la distribution de manière plus locale, notamment à l'échelon des communes ou des communautés de communes, en s'appuyant sur le guide « Favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective » publié par le ministère en charge de l'Agriculture.
 - appuyer la mise en œuvre de ces pactes sur une contractualisation solide entre l'ensemble des maillons de la filière permettant une juste répartition de la valeur créée.
 - favoriser dans ces pactes la reprise en main par la profession agricole de la distribution des produits agricoles, tels qu'AgriDistrib, un projet piloté par Jeunes Agriculteurs qui évalue la faisabilité de la mise en place de circuits de distribution alternatifs gérés par la profession en région Auvergne-Rhône-Alpes.
 - Associer les interprofessions régionales, les représentants de la RHD, de la distribution, les représentants des consommateurs et les Chambres d'agriculture.
 - Pilotage par la collectivité autorité de gestion des fonds européens en agriculture et l'administration publique.
- **A l'international : favoriser les échanges encourageant le modèle d'agriculture familiale**
 - Promouvoir les actions de l'Afdi, organisation de solidarité internationale dont Jeunes Agriculteurs est membre fondateur,
 - mettre en place un réseau international de jeunes agriculteurs,
 - créer, à l'échelle internationale, un cadre où l'agriculture et l'alimentation sont traitées, avec une représentation de la profession agricole : collège agricole au sein du Comité de la Sécurité Alimentaire (CSA) de la FAO, groupe de consultation issu du milieu professionnel agricole au sein du G20.

II. Promouvoir une alimentation durable

Pour promouvoir une alimentation durable, il est nécessaire d'une part de valoriser les efforts déjà fournis et d'encourager leur développement, et d'autre part de favoriser les innovations en se dotant de moyens de long terme et en associant les agriculteurs pour trouver de façon efficace les solutions de demain.

1

Mettre en place un cadre encourageant les pratiques durables

Notre objectif : valoriser les efforts déjà fournis par les agriculteurs, et leur donner les moyens de poursuivre ces efforts.



L'Etat et ses agences
Les institutions européennes



Créer les conditions d'une agriculture résiliente sur le plan environnemental :

- toute nouvelle réglementation doit faire l'objet d'une **étude d'impact** environnemental et économique soumise à une justification scientifique réelle, fondée et validée par les agences sanitaires compétentes,

- s'appuyer sur le **Comité de rénovation des normes** (Corena) pour anticiper les nouvelles normes, simplifier et coordonner les normes existantes et revoir l'application franco-française des directives européennes afin d'en finir avec les sur-transpositions,

- **mettre en veille le zèle et l'inventivité de nos administrations nationales**, qui en rajoutent par rapport aux décideurs politiques : cesser de produire de nouvelles normes inefficaces et guidées par la pression de certaines ONG.



Simplifier les démarches d'optimisation de la ressource, comme le stockage de l'eau. Revenir sur le principe de non régression du droit de l'environnement, qui génère l'application au plus haut stade du principe de précaution. **Remplacer le principe de précaution par le principe d'innovation !**



En matière de contrôle, **accompagner les agriculteurs** dans l'adaptation de leurs pratiques plutôt que les punir.



Faire primer l'objectif de résultats sur l'objectif de moyens, à l'échelle française comme à l'échelle européenne :

- faire davantage confiance aux agriculteurs dans les pratiques, les expériences, les innovations qu'ils mettent en œuvre pour protéger les ressources,

- construire des dispositifs partagés et pilotés par les agriculteurs pour atteindre les objectifs en matière environnementale,

- faire reconnaître par les pouvoirs publics l'expertise de terrain des agriculteurs par des dispositifs de certification environnementale.

➡ Favoriser un **modèle agricole de type familial**, plus résilient et mieux à même de prendre en compte les enjeux environnementaux et de garantir une alimentation durable : registre, statut...

➡ Mettre en place un cadre sécurisant en renforçant les outils de gestion des risques.

2

Favoriser les innovations à toutes les échelles

Notre objectif : préparer l'agriculture de demain, anticiper les changements en associant les agriculteurs.



L'Etat

Les OP

Les interprofessions et acteurs économiques

Les acteurs du développement

➡ Permettre l'adhésion volontaire à des contrats de gestion entre agriculteurs et organismes de gestion permettant une rétribution ou compensation pour les services environnementaux rendus.

➡ Remettre en ligne la recherche pour l'innovation en agriculture : il faut laisser la recherche faire son travail, sans pressions extérieures. L'innovation doit être utile, sans tabous ni dogmatisme. L'utilité agricole de l'INRA doit être maintenue, avec des chercheurs qui restent dans une posture objective et non militante.

➡ Favoriser la recherche sur les biotechnologies et sur les alternatives réelles aux phytosanitaires. Il ne doit plus y avoir d'interdictions unilatérales de suppression de matières actives phytosanitaires, qui détruisent des filières entières (comme la cerise, la prune et l'olive suite à l'interdiction en France du diméthoate, interdiction des néonicotinoïdes) et ne font qu'encourager les importations alignées sur le moins disant environnemental.

➡ Investir tous les grands champs d'innovation qui intéressent l'agriculture et y consacrer une part du plan d'investissement de 5 milliards d'euros annoncés par le Président de la République :

- agronomie : lutte contre le changement climatique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, stockage de carbone, gestion de l'eau, connaissance et fonctionnement du sol, identification des bio-agresseurs,
- agriculture numérique : gestion des données,
- technologie/ robotique,
- génétique et nouvelles techniques de sélection végétale,
- modes de commercialisation.

➡ Promouvoir les méthodes d'innovation, de recherche et développement qui impliquent tous les acteurs, comme les fermes expérimentales : dédier des fonds spécifiques pour garantir et encourager l'innovation portée par les agriculteurs.

-  **Connecter l'agriculture au marché du carbone :**
 - distribuer la part du fonds carbone aux agriculteurs qui améliorent leurs pratiques ou qui mettent en place de bonnes pratiques environnementales,
 - mettre en place un label environnemental permettant d'identifier et de valoriser les produits issus d'exploitations performantes en termes de stockage de carbone ou de réduction des émissions. La quantification de cette performance doit être calculée par type de production et bassin de production selon une référence territoriale.
-  **Inclure dans les contrats tripartites des indicateurs de performance environnementale des filières.**
-  **Favoriser le développement des énergies renouvelables agricoles : méthanisation, etc.**

III. Assurer l'alimentation demain : favoriser le renouvellement des générations d'agriculteurs

Assurer une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et accessible à tous est un défi à relever aujourd'hui et à l'avenir. Pour pouvoir continuer à répondre à ces enjeux, il est indispensable d'assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs, qui sont à la base de l'alimentation. Reconnaître la place des agriculteurs, les accompagner dans le développement de leur projet et permettre la formation tout au long de la vie sont les clés indispensables.

1 Reconnaître la place des agriculteurs

Notre objectif : reconnaître et valoriser le statut de l'agriculteur et plus largement le rôle que les paysans jouent sur les territoires.



L'Etat
Les industriels et distributeurs
Les producteurs



Faire appliquer le registre des actifs agricoles

Reconnaître l'agriculteur comme personne physique, qui doit pouvoir bénéficier d'un environnement favorable au développement de ses productions, avec un cadre qui demeure à échelle humaine :

- définir l'actif agricole en prenant en compte des critères de formation, de revenu et de temps de travail lié à l'activité,
- cibler les aides vers ces actifs afin d'aider les « vrais » agriculteurs et les fermes de type familial.



Promouvoir le métier d'agriculteur :

- promouvoir le rôle économique, social et environnemental des agriculteurs sur les territoires,
- réaffirmer l'importance de l'agriculture face à une certaine défiance des consommateurs.

2

Accompagner le renouvellement des générations d'agriculteurs

Notre objectif : favoriser l'accompagnement et les outils nécessaires à l'installation des jeunes agriculteurs.



L'Etat
Les régions
Les Safer

- ➡ **Renforcer le dispositif d'accompagnement à l'installation :**
 - défendre un budget ambitieux pour l'accompagnement humain et financier,
 - compenser les disparités régionales par un cadre national afin de faciliter les installations de porteurs de projets sur l'ensemble des territoires.
- ➡ **Renforcer les dispositifs sociaux et fiscaux facilitant la transmission et l'installation :** repérage des cédants, déduction pour installation et transmission, etc.
- ➡ **Faciliter l'accès des jeunes au foncier agricole :** renforcer le rôle des Safer, lutter contre l'accaparement des terres agricoles.

3

Renforcer la formation initiale et continue

Notre objectif : s'assurer que les agriculteurs bénéficient des compétences adéquates, en phase avec les évolutions du métier et tout au long de leur carrière.



L'Etat

Les régions

Les Points accueil installation

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et les acteurs de l'enseignement agricole

- ➡ **Renforcer la formation initiale :**
 - adapter les programmes à la réalité des exploitations agricoles et à la diversité des compétences nécessaires : calcul des coûts de production, réglementation, accès au foncier, assurance, juridique (vie privée, statuts, baux, transmission familiale), sources de financements, relations humaines et management, approche globale des sujets environnementaux,
 - assurer la formation continue des enseignants pour actualiser leurs connaissances,
 - favoriser les contacts avec différentes pratiques : mettre en place un Erasmus agricole, développer les expériences en service de remplacement,
 - maintenir un pilotage de l'enseignement agricole par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
- ➡ **Développer la formation tout au long de la vie :**
 - proposer systématiquement un suivi post-installation,
 - proposer des formations adaptées au profil et au rythme des agriculteurs : à distance ou en présentiel, aux nouvelles compétences requises (marketing, etc.).

www.jeunes-agriculteurs.fr



@JeunesAgri



Jeunes Agriculteurs Syndicat

Contact presse :

Célia Faure

cfaure@jeunes-agriculteurs.fr / 01 42 65 86 16 – 06 68 66 15 83